



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/POPS/INC.7/INF/21
24 juin 2003

ANGLAIS, ESPAGNOL ET
FRANÇAIS

COMITÉ DE NEGOCIATION INTERGOUVERNEMENTAL
CHARGE D'ELABORER UN INSTRUMENT INTERNATIONAL
JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT AUX FINS DE
L'APPLICATION DE MESURES INTERNATIONALES
A CERTAINS POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS

Septième session

Genève, 14-18 juillet 2003

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Préparatifs de la Conférence des Parties

**RAPPORT DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE SUR LES AVIS ET
RENSEIGNEMENTS NECESSAIRES POUR AIDER LA CONFERENCE DES PARTIES A
DETERMINER S'IL Y A LIEU DE CONTINUER A UTILISER LE DDT DANS
LA LUTTE CONTRE LES VECTEURS PATHOGENES**

Note du secrétariat

A la présente note est annexé un rapport sur les avis et renseignements nécessaires pour aider la Conférence des Parties à déterminer s'il y a lieu de continuer à utiliser le DDT dans la lutte contre les vecteurs pathogènes. Le texte joint en annexe a été fourni par le secrétariat de l'Organisation mondiale de la santé et n'a pas été revu par les services d'édition.

* UNEP/POPS/INC.7/1.

**ELEMENTS D'ORIENTATION SUR LES INFORMATIONS DONT
LA CONFERENCE DES PARTIES A BESOIN POUR DETERMINER SI LE
DDT RESTE NECESSAIRE
POUR LA LUTTE CONTRE LES VECTEURS PATHOGENES**

Rapport présenté par

**Le Comité intergouvernemental de négociation – septième réunion
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants
Juillet 2003**

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

INTRODUCTION

A sa sixième réunion (INC6) tenue à Genève du 17 au 21 juin 2002, le Comité intergouvernemental de négociation de la Convention de Stockholm a demandé au Secrétariat de la Convention :

- 1) de proposer, dans un rapport établi en coopération avec l’OMS, une formule pour que les Parties qui utilisent du DDT communiquent des informations sur la quantité utilisée, les conditions de cette utilisation et son intérêt pour les stratégies de lutte contre les maladies, comme le prévoit le paragraphe 4 de la deuxième partie de l’annexe B de la Convention de Stockholm ;
- 2) d’établir, en coopération avec l’OMS, un rapport indiquant les éléments d’orientations et d’information dont la Conférence des Parties a besoin pour déterminer si le DDT reste nécessaire pour la lutte contre les vecteurs pathogènes, comme le prévoit le paragraphe 6 de la deuxième partie de l’annexe B de la Convention de Stockholm.

Le Comité intergouvernemental de négociation a invité l’OMS à prendre une part active à l’établissement de ces rapports et a demandé au Secrétariat de soumettre lesdits rapports à l’INC7 (prévu en juillet 2003).

La tâche a été confiée à un groupe de travail conjoint de l’OMS et du secrétariat, et les rapports disponible sous les références UNEP/POPS.INC.7/3 et UNEP/POPS:INC.7/4:

Les annexes I and III des document UNEP/POPS/INC.7/4 donnent une liste résumé et un tableau par rapport aux informations requises des Parties pour permettre l’évaluation par COP du suivi des besoin en DDT pour la lutte antivectorielle dans le cadre de la lutte contre les maladies. Ce rapport donne des explications détaillées dans les annexes.

Acronymes et définition des termes employés

COP	Conférence des Parties - Réunion officielle des Parties à la Convention de Stockholm.
Convention de Stockholm	Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.
Insecticide de remplacement du DDT	Insecticide à effet rémanent et à l’efficacité prouvée contre les vecteurs du paludisme qui n’est pas un polluant organique persistant.
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel.
Partie	Etat (pays) ou organisation régionale d’intégration économique ayant consenti à être lié par la Convention de Stockholm et pour lequel la Convention est en vigueur.
PNUE	Programme des Nations Unies pour l’environnement.
Registre DDT	Liste des Parties qui demandent et obtiennent une dérogation leur permettant d’utiliser du DDT pour lutter contre les vecteurs pathogènes en vertu de la Convention de Stockholm.
Secrétariat	Désigne ici le secrétariat de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

1. INFORMATIONS DE BASE NECESSAIRES

Le Tableau 1 présente une liste des informations de base dont la Conférence des Parties a besoin pour déterminer si le DDT reste nécessaire pour la lutte contre les vecteurs pathogènes, comme le prévoit le paragraphe 6 de la deuxième partie de l'annexe B de la Convention de Stockholm.

On trouvera ci-après un aperçu complet des données nécessaires (voir le Tableau 2).

Disponibilité du DDT et des insecticides de remplacement (y compris les bio-insecticides)

Il faudra obtenir des renseignements précis sur les quantités et la qualité du DDT et des insecticides de remplacement dont dispose une Partie.

i) **Production et exportation** : Seuls deux pays (la Chine et l'Inde) produisent actuellement du DDT. Il est indispensable de connaître, pour les pays, le volume annuel de production de la matière active du DDT et ses formulations. Des renseignements sur les sites et le potentiel de production devront également être obtenus.

Les Parties qui produisent du DDT devront indiquer la destination des exportations ainsi que le volume annuel et les formulations du DDT exporté vers ces destinations.

Les Parties qui reconditionnent d'importants volumes de DDT devront elles aussi fournir des informations sur leurs installations ainsi que sur les formulations des produits reconditionnés et le marché auquel ils sont destinés (marché intérieur ou exportation).

ii) **Importation** : Il faut déclarer le volume annuel des importations de matière active du DDT et de ses formulations. Ce chiffre doit correspondre aux exportations déclarées par les Parties productrices/exportatrices. Il faut de même indiquer le volume annuel des importations de matière active des insecticides de remplacement du DDT (y compris les bio-insecticides).

Stocks et gestion des stocks

Il est nécessaire d'établir si les méthodes et le potentiel (ressources humaines et autres) de gestion des stocks sont satisfaisants. Les données recueillies devront renseigner sur les stocks actuels de DDT et d'insecticides de remplacement, l'état de ces stocks, les installations d'entreposage (emplacement et capacité) et les conditions de stockage.

Système de distribution

La distribution fait partie intégrante de la gestion des insecticides et est au cœur de toute évaluation des risques. Les risques pour l'environnement et la santé humaine liés à la distribution d'insecticide peuvent être particulièrement élevés dans les Pays où l'infrastructure est insuffisante et le personnel peu qualifié. Les risques sont plus grands encore lorsqu'il y a plusieurs paliers dans les filières de distribution entre le point d'entrée et le point d'arrivée où les insecticides utilisés, ou lorsque la prise de décision concernant le transfert des insecticides se fait à plusieurs niveaux.

Les données relatives aux systèmes de distribution devraient renseigner sur les principaux modes de transport, les organismes chargés de la distribution, les processus de prise de décision, la réglementation et les mesures de contrôle applicables.

Consommation annuelle de DDT et d'insecticides de remplacement

Les quantités de matière active du DDT et de substituts utilisées chaque année devraient être mesurées et classées selon la maladie visée et la zone géographique couverte. Pour chaque maladie visée, il faudrait également rassembler chaque année des données sur la couverture prévue et la couverture réelle de la population.

Le but est de déterminer les quantités de DDT et/ou de produits de remplacement dont a besoin une Partie (et si ce besoin est justifié). Il est donc important de recueillir des données sur les structures institutionnelles et les processus de prise de décision (par qui, quand et comment les pulvérisations sont réalisées), les critères d'utilisation (quand, où et comment l'insecticide est utilisé) et sur l'épidémiologie des maladies visées dans les zones concernées.

Les informations sur la consommation d'insecticide devraient également donner des précisions sur le DDT acheté par les Parties.

Efficacité des méthodes de lutte antivectorielle employées

L'efficacité d'une méthode de lutte antivectorielle justifie qu'on continue à l'utiliser. Lorsqu'il est établi qu'une méthode est efficace, une évaluation des processus de mise en oeuvre peut permettre d'améliorer la façon dont elle est appliquée afin qu'elle ait un impact maximum sur la prévalence ou l'incidence de la maladie.

Les données sur l'efficacité devraient couvrir la sensibilité des vecteurs au DDT et aux produits de remplacement utilisés, les tests biologiques mensuels pour mesurer l'efficacité résiduelle, les taux d'inoculation entomologique, les taux de prévalence et d'incidence de la maladie (selon le cas), et décrire les composantes des mécanismes existants de surveillance de la résistance. Il est recommandé de suivre le protocole de l'OMS pour le test annuel de sensibilité du vecteur (les Parties auront peut-être besoin pour cela des nécessaires d'épreuves de l'OMS).

Acceptabilité des méthodes de lutte antivectorielle employées

Une méthode de lutte peut être utilisée durablement si elle est acceptable pour les populations visées. Cela vaut particulièrement pour l'utilisation d'insecticides à effet rémanent dans les habitations. Les meilleurs témoins de l'acceptabilité de la pulvérisation de DDT et d'insecticides de remplacement à effet rémanent sont probablement le taux de refus du service et le taux de recouvrement des surfaces enduites.

L'acceptabilité des méthodes de lutte non chimiques peut se mesurer à leur taux d'utilisation (par l'utilisateur final) dans une population définie. Il ne faut pas oublier que l'acceptabilité peut dépendre de l'efficacité des stratégies d'information et de sensibilisation du public.

Innocuité pour l'homme et l'environnement

Une estimation de l'innocuité pour l'homme et l'environnement permet d'évaluer les mesures destinées à réduire les risques et l'efficacité des mécanismes de réglementation en vigueur.

- i) **Mécanismes de réglementation et de contrôle :** Il est nécessaire de faire une évaluation exhaustive des mécanismes de réglementation et de contrôle de la production, de l'acquisition et de l'utilisation des insecticides pour recenser les points faibles, les aspects à améliorer en priorité et les moyens pour ce faire.

La réglementation ne porte généralement que sur l'importation et l'exportation d'insecticides. La distribution des insecticides dans les pays (y compris le transport et le stockage provisoire) et au point d'utilisation est souvent mal contrôlée.

- ii) **Evaluation des risques** : il convient de recueillir des données sur les composantes de la stratégie d'évaluation et de réduction des risques appliquée par les Parties. Il est utile également d'avoir des précisions sur les incidents qui ont pu se produire auparavant avec le DDT et d'autres insecticides utilisés pour la lutte antivectorielle, ainsi que sur les mesures prises pour y remédier.

Elimination du DDT et des insecticides de remplacement

Il faut évaluer les méthodes d'élimination employées par les Parties, car elles influent directement sur la santé de l'homme et la salubrité de l'environnement. Les deux principales préoccupations sont : a) l'élimination des petites quantités de produits chimiques en trop et des récipients qui ont servi à la pulvérisation ; b) l'élimination des stocks d'insecticides périmés.

Une mauvaise utilisation des récipients d'insecticides peut être très dangereuse pour l'homme. Les récipients vides sont souvent récupérés pour en faire un usage domestique (conservation d'eau ou d'aliments par exemple). En l'absence de mécanismes adaptés et efficaces d'élimination, le surplus d'insecticide et les récipients vides sont souvent évacués selon les méthodes normales d'élimination des déchets. Les liquides sont généralement versés dans les égouts, les caniveaux ou dans des trous creusés à la hâte, d'où ils peuvent se répandre dans l'environnement.

Une mauvaise appréciation des besoins, la difficulté de prévoir les flambées épidémiques et l'insuffisance des moyens de mise en oeuvre peuvent toutes être à l'origine d'une surabondance d'insecticides et d'une accumulation de stocks inutiles. Les produits ainsi stockés risquent d'être hors d'usage ou périmés. Il se peut également que certaines Parties n'utilisent pas de DDT pour le moment, mais en conservent des stocks importants en prévision de flambées épidémiques. Il importe d'éliminer les stocks inutilisables en prenant garde de ne nuire ni à la santé ni à l'environnement.

Les Parties devraient donc rendre compte de leurs méthodes et de leur potentiel d'élimination: a) des petites quantités de produits chimiques inutilisés et superflus ; b) des récipients ; c) des stocks d'insecticides périmés.

Analyse des coûts

Une étude des coûts et une analyse coût/efficacité permettront de comparer le DDT à d'autres méthodes de lutte chimiques ou non chimiques. Le coût est l'une des principales raisons données par les pays en développement pour expliquer le faible recours aux substituts du DDT. Toutefois, il semble de plus en plus certain qu'on pourrait faire d'importantes économies en rationalisant les programmes et en multipliant le plus possible les possibilités de mise en oeuvre.

Les données sur le coût doivent indiquer les crédits budgétaires annuels ainsi que le coût réel des programmes de lutte antivectorielle faisant appel au DDT et à ses substituts (et la place qu'ils occupent dans le budget que la Partie consacre à la lutte antivectorielle en générale). Les données devraient être classées par maladie et indiquer le coût programmatique par cycle de pulvérisation ainsi que le coût par ménage (pour le programme et pour les familles).

L'analyse des coûts doit également tenir compte des coûts d'exploitation (transport, rémunération du personnel engagé, etc.).

Solutions de remplacement non chimiques

Le recours aux méthodes de cette catégorie constitue le but ultime et reflète l'esprit de la Convention de Stockholm, qui encourage à utiliser le moins possible les méthodes chimiques de lutte antivectorielle pour privilégier d'autres solutions financièrement abordables et suffisamment efficaces pour ne pas alourdir la charge de la maladie au plan local.

Plusieurs méthodes non chimiques de lutte antivectorielle se sont avérées efficaces. Il devrait être possible d'évaluer les solutions non chimiques adoptées, de recenser les possibilités de renforcer les moyens existants et d'étendre leur application pour, au bout du compte, être moins tributaire du DDT et des insecticides de remplacement.

Les données recueillies devraient être évaluées de la même façon que celles dont il est question plus haut au sujet des options chimiques (voir le Tableau 2). Les aspects à prendre en compte sont les méthodes utilisées, l'origine, la qualité et la quantité de matériaux et de produits dont disposent les Parties, l'efficacité de ces méthodes, les questions de sécurité pour l'homme et la solution qui y est apportée, ainsi que l'analyse des coûts.

Stratégies de lutte antivectorielle

L'analyse doit servir dans son ensemble à déterminer les méthodes de lutte antivectorielle qui donnent les meilleurs résultats et les autres solutions qui pourraient être adoptées avec succès. Une analyse comparative coût/efficacité peut être effectuée si l'on dispose en outre d'informations sur le budget et les coûts.

En plus d'évaluer les méthodes qu'emploie une Partie, il faut se renseigner sur toute méthode utilisée précédemment et sur les raisons de son abandon.

Stratégies de prévention de lutte contre de la maladie

Il convient d'évaluer les stratégies et méthodes de prévention de lutte contre de la maladie incluant l'utilisation du DDT. Les données recueillies devraient donner un aperçu des programmes nationaux de lutte contre la maladie et des indications sur le cadre institutionnel et programmatique dans lequel les options examinées dans les sections précédentes servent les objectifs nationaux d'une Partie en matière de lutte contre la maladie en général.

Les données devraient indiquer :

- a. la liste des solutions de lutte envisagées et le budget annuel consacré à chacune d'elles (plus les coûts annuels réels) ;
- b. les caractéristiques des méthodes de d'exécution ;
- c. l'impact des stratégies sur la prévalence/l'incidence de la maladie ;
- d. les objectifs/buts généraux de la stratégie nationale de lutte contre la maladie.

Stratégies de maîtrise de la résistance

Pour qu'une méthode chimique de lutte antivectorielle reste efficace, il faut éviter que les vecteurs visés ne deviennent résistants. Il faut par conséquent évaluer les mesures prises pour empêcher l'apparition d'une résistance. On a besoin de connaître pour cela les caractéristiques des mécanismes et structures de maître des résistances, y compris les stratégies de surveillance.

Renforcement des systèmes (évaluation des besoins)

Pour limiter durablement le recours au DDT, il faut mettre en oeuvre des stratégies réalistes qui renforcent efficacement tous les systèmes concernés de lutte contre les vecteurs pathogènes au niveau national. Il est donc nécessaire d'évaluer attentivement les besoins afin de déterminer les domaines prioritaires, c'est-à-dire ceux où les ressources sont insuffisantes et où des améliorations généralisées sont possibles sans frais. L'évaluation des besoins devrait porter sur la capacité des Parties à :

- a) planifier, exécuter, surveiller et évaluer des programmes efficaces ;
- b) entreprendre des recherches opérationnelles qui étayent les programmes ;
- c) mettre en place des mécanismes de réglementation, d'enregistrement et de contrôle qui permettent de bien gérer les insecticides.

Les données indispensables à cette évaluation sont notamment la dotation en personnel dans les domaines techniques reconnus comme prioritaires ; les moyens de formation dans ces domaines ; le budget consacré à la lutte antivectorielle et à la prise en charge des maladies ; les sources et les déficits de financement ; les lacunes des programmes et les difficultés de mise en oeuvre.

2. RECUEIL DE DONNEES ET COMMUNICATION DES INFORMATIONS

Trois grandes méthodes de recueil des données ont été recensées :

- i) Enquête par questionnaire;
- ii) Rapports annuels de pays par secteur/ministère/programme et sources de données des Nations Unies (OMS, PNUE ET ONUDI);
- iii) Evaluation approfondie directe.

i) Enquête par questionnaire

Une enquête par questionnaire devrait permettre de recueillir auprès des Parties des données ordinaires mais essentielles sous une forme structurée (voir le Tableau 2). Un questionnaire type sera expérimenté et définitivement mis au point après approbation par l'INC-7.

Le questionnaire sera accompagné d'un document d'orientation définissant clairement les objectifs de l'enquête, conseillant sur la manière de recueillir les informations et donnant des instructions sur la présentation du questionnaire rempli.

Au début de chaque cycle de trois ans, le Secrétariat mettra le questionnaire et le document d'orientation connexe à la disposition de toutes les Parties sur le registre DDT. Les documents pourront être soumis sous forme électronique ou sur papier, mais le recours au mode électronique devrait être encouragé chaque fois que possible.

A la fin de chaque cycle de trois ans, les Parties devraient soumettre les questionnaires qu'elles auront remplis au Secrétariat, qui en fera parvenir une copie à l'OMS.

ii) Rapports annuels de pays et autres dispositifs de collecte de données des Nations Unies

Cette catégorie de données peut remplacer, voire corroborer ou valider celles recueillies par questionnaire. Elle peut aussi fournir des renseignements de base utiles pour lesquels un

questionnaire ne convient pas.

Les données doivent être corroborées et validées afin que les conclusions de la Conférence des Parties sur la mesure dans laquelle telle Partie est parvenue à réduire ou est capable de réduire l'utilisation de DDT reposent sur des données complètes et fiables.

Rapports de pays : La Partie, en collaboration avec le Secrétariat et l'OMS, devrait recenser les rapports annuels de pays qui présentent un intérêt (rapports programmatiques, ministériels et/ou sectoriels, selon le cas). Au début de chaque année, les rapports couvrant l'année écoulée devraient être remis en deux exemplaires au Secrétariat, qui fera parvenir un exemplaire de chaque rapport à l'OMS.

Sources de données des Nations Unies : Il existe plusieurs sources de données supplémentaires au sein du système des Nations Unies, notamment les données recueillies dans le cadre du système OMS d'évaluation des pesticides (WHOPES), les bases de données du PNUE sur les pesticides et les polluants organiques persistants ainsi que la base de données de l'ONUDI sur les polluants organiques persistants.

iii) **Evaluations périodiques**

Pour l'examen des questions plus complexes, il est proposé d'aider les Parties à faire des évaluations directes détaillées. Le Tableau 2 recense les domaines qui se prêtent le mieux à une évaluation directe. En collaboration avec le Secrétariat, l'OMS devrait déterminer pour chaque Partie si l'étude est nécessaire, quelle doit être sa portée et quand l'effectuer.

Le cas échéant, les études d'évaluation directe devraient coïncider avec la dernière année du cycle de de trois ans suivi par la Partie pour communiquer ses informations afin que les résultats et conclusions portent sur le cycle qui s'achève.

Si les services de consultants sont requis pour les évaluations directes, leurs attributions devront être définies clairement et en détail par le Secrétariat, en collaboration avec l'OMS. Une formule standard doit également être prévue pour l'établissement des rapports.

3. MARCHE A SUIVRE POUR DETERMINER SI LE DDT RESTE NECESSAIRE

Conformément au paragraphe 6 de la deuxième partie de la Convention, il est proposé que la Conférence des Parties nomme, sous les auspices de l'OMS, un groupe technique dont la mission sera clairement définie et qui sera chargé d'évaluer les informations recueillies séparément auprès des Parties et de présenter ses conclusions et recommandations à la Conférence des Parties par l'intermédiaire du Secrétariat. Le moment auquel il devra soumettre ses travaux sera fixé en consultation avec le Secrétariat.

Tableau 1 : Informations de base indispensables pour déterminer si le DDT reste nécessaire pour lutter contre les vecteurs pathogènes

<p>A Production et utilisation de DDT</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Disponibilité (source, qualité) 2. Efficacité (entomologique – y compris la sensibilité et la maîtrise de la résistance – et épidémiologique) 3. Acceptabilité 4. Consommation annuelle aux fins de lutte contre la maladie (en kg de matière active, par maladie et population cible) 5. Stocks actuels, y compris la gestion des stocks 6. Innocuité pour l’homme et l’environnement (évaluation des risques, mesures réglementaires) 7. Analyse des coûts
<p>B Solutions de remplacement du DDT (insecticides, méthodes et stratégies)</p> <p>B1 Insecticides de remplacement, y compris les bio-insecticides</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Insecticides de remplacement et bio-insecticides utilisés 2. Disponibilité (source, qualité) 3. Efficacité (entomologique – y compris la sensibilité et la maîtrise de la résistance – et épidémiologique) 4. Acceptabilité 5. Consommation annuelle aux fins de lutte contre la maladie (en kg de matière active, par maladie et population cible) 6. Stocks actuels, y compris la gestion des stocks 7. Innocuité pour l’homme et l’environnement (évaluation des risques, mesures réglementaires) 8. Analyse des coûts <p>B2 Méthodes non chimiques</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Méthodes non chimiques utilisées 2. Disponibilité (source, qualité) 3. Efficacité (entomologique et épidémiologique) 4. Acceptabilité 5. Consommation annuelle aux fins de lutte contre la maladie (par maladie et population cible) 6. Stocks actuels, y compris la gestion des stocks 7. Innocuité pour l’homme et l’environnement (évaluation des risques, mesures réglementaires) 8. Analyse des coûts <p>B3 Stratégies</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Stratégies de prévention et lutte contre la maladie 2. Stratégies de lutte antivectorielle 3. Stratégies de maîtrise de la résistance
<p>C Renforcement des systèmes</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Dispositifs institutionnels 2. Moyens de planification, de mise en oeuvre, de surveillance et d’évaluation (ressources financières et humaines, infrastructure) 3. Potentiel de recherche opérationnelle (ressources financières et humaines, infrastructure) 4. Potentiel de gestion des insecticides (réglementation : homologation et contrôle) 5. Limitation du recours au DDT : cibles et besoins

Informations de base	But de l'évaluation (Utilité des informations de base sont nécessaires)	Données indispensables (Données minimums requises)	Méthode de collecte (Comment recueillir les données)
A. PRODUCTION ET UTILISATION DE DDT			
Disponibilité (source, qualité)	<ul style="list-style-type: none"> Informations sur les quantités de DDT dont dispose une Partie (origine et volume de production, exportation et importation) et les formulations du DDT. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Production, exportation ou importation annuelle de matière active b. Formulations c. Informations sur les sites de production (emplacement et capacité) d. Origine(s) des importations et informations sur le reconditionnement 	<p>(a-d) Questionnaire et/ou examen des registres de pays (inventaires des polluants organiques persistants, rapports ministériels)</p> <p>Autres dispositifs de collecte (par exemple WHOPEs et base de données de l'ONUDI sur les polluants organiques persistants)</p>
Consommation annuelle aux fins de lutte contre la maladie	<ul style="list-style-type: none"> Connaître sur les besoins en DDT ; critères d'utilisation et couverture Structures décisionnelles/institutionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> a. Volume annuel de substance active utilisée, par maladie : <ul style="list-style-type: none"> – critères d'utilisation – zones géographiques – couverture de la population b. Epidémiologie des maladies dans les zones concernées c. Processus décisionnel en vigueur 	<p>(a-c) Questionnaire et examen des rapports de pays</p> <p>c) Rapports sur les évaluations directes périodiques</p>
Stocks actuels, y compris la gestion des stocks	Evaluation du stock actuel ; état des stocks et installations d'entreposage, et systèmes de distribution utilisés	<ul style="list-style-type: none"> a. Stock annuel utilisé et état des stocks b. Entreposage (emplacement/capacité des installations et conditions de stockage) c. Systèmes de distribution utilisés 	<p>(a & b) Questionnaire et examen des rapports de pays (inventaires des insecticides p. ex.) ainsi que registres WHOPEs</p> <p>(b & c) Rapports des évaluations directes périodiques</p>

Informations de base	But de l'évaluation (Utilité des informations de base sont nécessaires)	Données indispensables (Données minimums requises)	Méthode de collecte (Comment recueillir les données)
Elimination	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des méthodes d'élimination employées pour: a) les petites quantités de produits chimiques en excédent; b) les utilisés pour la pulvérisation; c) les stocks inutilisables • Potentiel d'élimination 	<ul style="list-style-type: none"> a. Méthodes d'élimination des récipients qui ont servi à la pulvérisation et des résidus de DDT b. Méthodes d'élimination du DDT périmé c. Installations d'élimination (emplacement, capacité et volume annuel éliminé) 	<p>(a-c) Questionnaire</p> <p>(a-c) Rapports des évaluations directes périodiques</p>
Efficacité (entomologique – y compris la sensibilité et la maîtrise de la résistance – et épidémiologique)	Validation des hypothèses sur lesquelles reposent les choix concernant le DDT (profil épidémiologique de la maladie et écologie du vecteur)	<ul style="list-style-type: none"> a. Test annuel de sensibilité b. Tests biologiques (mensuels) pour mesurer l'efficacité résiduelle du DDT c. Taux de prévalence/d'incidence de la maladie d. Taux d'inoculation entomologique e. Composantes des mécanismes de surveillance de la résistance 	<p>(a-e) Questionnaire et examen des rapports de pays (ministère de la santé p. ex.)</p> <p>(e) Rapports des évaluations directes périodiques</p>
Acceptabilité	Degré d'acceptation de la pulvérisation de DDT ; indication de la participation du public à la prise de décision	<ul style="list-style-type: none"> a. Taux de refus et de recouvrement des surfaces enduites (et raisons invoquées par les populations cibles) 	Questionnaire

Informations de base	But de l'évaluation (Utilité des informations de base sont nécessaires)	Données indispensables (Données minimums requises)	Méthode de collecte (Comment recueillir les données)
Innocuité pour l'homme et l'environnement (évaluation des risques, mesures réglementaires)	Eclairer sur les mesures de promotion de la santé et de protection de l'environnement Evaluer les mécanismes réglementaires et l'efficacité de la réglementation	a. Composantes de la stratégie d'évaluation des risques b. Description (et efficacité) des mécanismes réglementaires c. Incidents liés au DDT, le cas échéant	(a-c) Questionnaire et examen des rapports de pays
Analyse des coûts	Permettre une comparaison avec d'autres méthodes actuellement employées et une analyse coût/efficacité	a. Coût/budget annuel des pulvérisations de DDT (par maladie et par rapport à la lutte antivectorielle en général) b. Coût par cycle et par ménage	(a & b) Questionnaire et examen des rapports de pays
B1. INSECTICIDES DE REMPLACEMENT, Y COMPRIS LES BIO-INSECTICIDES			
Disponibilité (source, qualité)	Information sur le nombre de substituts du DDT dont dispose une Partie, et sur les formulations utilisées.	a. Production, exportation ou importation annuelles de matière active b. Formulations c. Informations sur les sites de production (emplacement et capacité) d. Origine(s) des importations et informations sur le reconditionnement	(a-d) Questionnaire et/ou examen des registres de pays (p. ex. inventaires des polluants organiques persistants, rapports ministériels) Autres dispositifs de collecte (p. ex. WHOPES)
Consommation annuelle aux fins de lutte contre la maladie	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les besoins en insecticides ; critères d'utilisation ; couverture, etc. • Structures décisionnelles/institutionnelles • Méthodes d'utilisation des insecticides <p>Ces informations aideront à déterminer si le recours aux produits chimiques de remplacement sont se fonde sur des hypothèses valables.</p>	a. Quantité annuelle de substance active utilisée (par insecticide et par maladie) : <ul style="list-style-type: none"> – Critères d'utilisation – Zones géographiques – Couverture de la population b. Epidémiologie des la maladies dans les zones concernées (si autre que pour le DDT) c. Processus de prise de décision concernant l'utilisation des insecticides	(a-c) Questionnaire et examen des rapports de pays (c) Rapports des évaluations directes périodiques

Informations de base	But de l'évaluation (Utilité des informations de base sont nécessaires)	Données indispensables (Données minimums requises)	Méthode de collecte (Comment recueillir les données)
Stocks actuels, y compris la gestion des stocks	Evaluation des stocks actuels d'insecticides de remplacement ; état des stocks, installations d'entreposage et systèmes de distribution utilisés	a. Stock annuel utilisé et état des stocks b. Entreposage (emplacement/capacité des installations et conditions de stockage) – si autres que pour le DDT c. Systèmes de distribution utilisés	(a & b) Questionnaire et examen des rapports de pays (p. ex. inventaires des insecticides) et des registres WHOPES (b & c) Rapports des évaluations directes périodiques
Efficacité (entomologique – y compris la sensibilité et la maîtrise de la résistance – et épidémiologique)	Valider les hypothèses sur lesquelles se fonde l'utilisation des insecticides de remplacement (profil épidémiologique de la maladie et écologie du vecteur)	a. Test annuel de sensibilité b. Tests biologiques (mensuels) pour mesurer l'efficacité résiduelle des insecticides c. Prévalence/incidence de la maladie (si autre que pour le DDT) d. Taux d'inoculation entomologique e. Composantes des mécanismes de surveillance de la résistance (si autres que pour le DDT)	(a-e) Questionnaire et examen des rapports de pays (p. ex. ministère de la santé) (e) Rapports des évaluations directes périodiques
Elimination	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation des méthodes employées pour éliminer: a) les petites quantités de produits chimiques en excédent ; b) les récipients qui ont servi à la pulvérisation ; c) les stocks inutilisables Potentiel d'élimination 	a. Méthodes d'élimination des récipients qui ont servi à la pulvérisation d'application et des résidus d'insecticides SI AUTRES QUE POUR LE DDT : Méthodes d'élimination des insecticides périmés c. Installations d'élimination (emplacement, capacité et volume annuel éliminé)	(a-c) Questionnaire (a-c) Rapports des évaluations directes périodiques
Acceptabilité	Degré d'acceptation des substituts du DDT ; indication de la participation du public à la prise de décision	a. Degré d'acceptation et/ou taux d'utilisation (et raisons invoquées par les populations cibles)	Questionnaire

Informations de base	But de l'évaluation (Utilité des informations de base sont nécessaires)	Données indispensables (Données minimums requises)	Méthode de collecte (Comment recueillir les données)
Innocuité pour l'homme et l'environnement (évaluation des risques, mesures réglementaires)	Eclairer sur les mesures qui promeuvent la santé et préservent l'environnement Evaluation des mécanismes réglementaires (y compris les structures institutionnelles) et efficacité de la réglementation ; besoins Incidents liés aux insecticides (dans le cadre de la lutte antivectorielle) Stratégies de sensibilisation de l'opinion publique Questions de sécurité des travailleurs	d. Composantes de la stratégie d'évaluation des risques e. Description (et efficacité) des mécanismes réglementaires f. Incidents liés aux insecticides, le cas échéant g. Indications sur la sécurité des travailleurs et sur les stratégies de sensibilisation de l'opinion publique	(a-c) Questionnaire et examen des rapports de pays
Analyse des coûts	Permettre une comparaison avec d'autres méthodes actuellement employées et une analyse coût/efficacité.	c. Budget annuel des pulvérisations de substituts (par maladie et par rapport à la lutte antivectorielle en général) d. Coût par cycle d'application (et par ménage, le cas échéant)	(a & b) Questionnaire et examen des rapports de pays
B2. METHODES NON CHIMIQUES			
Disponibilité (source, qualité)	Evaluer les solutions de remplacement non chimiques en usage ; origine et qualité des matériaux et produits utilisés, selon le cas.	a. Liste des méthodes employées : b. Production, exportation ou importation annuelles de matériaux et produits (selon le cas) c. Sites de production (capacité et emplacement)	(a-c) Questionnaire et/ou examen des registres de pays (p. ex. inventaires des polluants organiques persistants, rapports ministériels) Autres dispositifs de collecte (sources de RBM-MAL)
Stocks actuels, y compris la gestion des stocks	Information sur les stocks actuels ; état des stocks et des installations d'entreposage	a. Stock annuel des principaux matériaux et produits (moustiquaires, etc.) b. Entreposage (emplacement/capacité des installations et conditions de stockage) c. Personnel technique et gestionnaire (national/local) d. Processus de distribution	(a-d) Questionnaire et/ou examen des registres de pays (p. ex. inventaires de polluants organiques persistants, rapports ministériels) (b-d) Rapports des évaluations directes périodiques

Informations de base	But de l'évaluation (Utilité des informations de base sont nécessaires)	Données indispensables (Données minimums requises)	Méthode de collecte (Comment recueillir les données)
Consommation annuelle aux fins de lutte contre la maladie (par maladie et population cible)	Déterminer si les méthodes employées sont nécessaires (par type de maladie et couverture).	Couverture annuelle (par méthode) : - quantité de principaux produits/matériaux utilisés - maladies visées - zones géographiques couvertes - couverture de la population par méthode (et proportionnellement à la lutte antivectorielle en général)	(a-c) Questionnaire et examen des rapports de pays
Efficacité (entomologique, épidémiologique)	Valider les hypothèses sur lesquelles repose le recours à ces méthodes.	a. Impact sur la prévalence de la maladie (mesure des taux de piqûre dans le cas des matériaux traités par des insecticides, impact sur la densité vectorielle, etc., selon le cas)	Questionnaire et examen des rapports de pays (rapports des programmes de lutte antivectorielle)
Acceptabilité	Degré d'acceptation de la pulvérisation de DDT ; indication de la participation du public à la prise de décision	a. Taux d'utilisation (et raisons invoquées par les populations cibles)	Questionnaire
Innocuité pour l'homme et l'environnement (évaluation des risques, mesures réglementaires)	Evaluation des risques liés à l'emploi des méthodes, ainsi que des structures et mécanismes réglementaires garantissant un usage correct	Composantes de la stratégie d'évaluation des risques (par méthode) - principales conclusions de l'évaluation des risques	Questionnaire et examen des rapports de pays
Analyse des coûts	Evaluation du coût des différentes méthodes employées pour comparer leur rapport coût/efficacité, etc.	Budget programme annuel par méthode, y compris : - sources de financement des produits et matériaux - coût unitaire + dépenses renouvelables annuelles ou coût par pulvérisation, selon le cas	Questionnaire et examen des rapports de pays (rapports des programmes de lutte antivectorielle)

Informations de base	But de l'évaluation <i>(Utilité des informations de base sont nécessaires)</i>	Données indispensables <i>(Données minimums requises)</i>	Méthode de collecte <i>(Comment recueillir les données)</i>
B3. STRATEGIES			
Stratégies de prévention et lutte contre la maladie	Evaluation des méthodes de lutte maladie et impact sur l'incidence de la maladie	Liste des méthodes de prévention et lutte de la maladie (et budgets pour chacune d'elle) Description des méthodes appliquées Impact sur l'incidence de la maladie	Questionnaire et examen des rapports de pays (de secteur) Egalement validé par les rapports d'évaluation directe périodique
Stratégies de lutte antivectorielle	Evaluation des stratégies de lutte contre la maladie et impact sur l'incidence de la maladie	Liste des méthodes de lutte antivectorielle employées Cibles de la lutte antivectorielle Liste des méthodes employées auparavant et raisons de leur abandon Description des méthodes d'exécution (institutionnelles et progammatiques) Impact sur l'incidence de la maladie (locale et nationale, selon le cas)	Questionnaire et examen des rapports de pays (de secteur) Egalement validé par les rapports d'évaluation directe périodique
Stratégies de maîtrise de la résistance	Evaluation des mécanismes visant à empêcher la résistance du vecteur aux méthodes utilisées	Description et efficacité des mécanismes/structures de maîtrise de la résistance	Questionnaire et examen des rapports de pays Egalement validé par les rapports d'évaluation directe périodique

Informations de base	But de l'évaluation (Utilité des informations de base sont nécessaires)	Données indispensables (Données minimums requises)	Méthode de collecte (Comment recueillir les données)
C. RENFORCEMENT DES SYSTEMES			
Moyens de planification, de mise en oeuvre, de surveillance et d'évaluation (ressources financières et humaines, infrastructure) Potentiel de recherche opérationnelle (ressources financières et humaines, infrastructure) Potentiel de gestion des insecticides (réglementation : homologation et contrôle)	Etat des lieux afin de déterminer les possibilités de renforcement (besoins en ressources et améliorations sans frais)	Personnel d'encadrement qualifié (par domaine technique, et distribution) Budget annuel de la lutte antivectorielle (et proportionnellement à la prophylaxie maladie en général) Sources de financement (locales et extérieures) Liste des établissements de formation Mécanismes de réglementation (et efficacité)	Questionnaire et examen des rapports de pays Egalement validé par les rapports d'évaluation directe périodique
Limitation du recours au DDT : cibles et besoins	Evaluation des besoins	a. Lacunes des programmes b. Lacunes de la politique, de la réglementation et des institutions c. Manque de personnel technique (par domaine technique) d. Insuffisance de la information e. Insuffisance du financement annuel	Questionnaire et examen des rapports de pays Egalement validé par les rapports d'évaluation directe et détaillée périodique
FACULTATIF Méthodes de lutte antivectorielle utilisées précédemment (insecticides, bio-insecticides et méthodes non chimiques)	Information sur les méthodes utilisées précédemment et raisons de leur abandon	Liste des méthodes utilisées précédemment - durée de leur utilisation - raisons de leur abandon	Questionnaire